

République Française
Département des Deux Sèvres

AVIS ET CONCLUSIONS MOTIVES

ENQUÊTE PUBLIQUE

relative au projet de Charte du
Parc Naturel Régional
de Gâtine poitevine

Du lundi 20 avril 2026 à mardi 26 mai 2026 à 17h

Commissaire Enquêteur
Matthieu HOLTHOF
44 route du Thouaret
79430 La Chapelle Saint Laurent

1	Rappel du projet.....	3
1.1	Généralités.....	3
1.2	Objectif du projet.....	3
1.3	Modalités de l'enquête.....	4
1.3.1	Périodes et lieux d'enquête.....	4
1.4	Déroulement des permanences - Climat de l'enquête :.....	4
1.4.1	Fréquentation.....	4
1.5	Difficultés rencontrées.....	5
1.6	Ressenti des habitants.....	5
1.7	Clôture de l'enquête.....	5
1.8	Notification du procès-verbal de synthèse.....	5
1.9	Mémoire de réponse.....	5
1.10	Bilan de la participation du public.....	6
2	Conclusions.....	7
2.1	Observations et demandes des PPA.....	7
2.2	Une attention particulière portée à la concertation.....	8
2.3	La situation du territoire décrite dans le diagnostic de territoires.....	8
2.4	Sur la composition du dossier.....	9
2.5	Sur le déroulement de l'enquête.....	9
2.6	La participation du public.....	9
2.7	Sur le mémoire en réponse.....	10
2.8	Observation favorable du public.....	10
2.9	Valeur ajoutée de la création du parc naturel régional.....	10
2.10	La qualité de la charte.....	11
2.11	La pertinence des limites du territoire.....	11
2.12	Les grandes thématiques abordées pendant l'enquête.....	12
2.12.1	Les haies.....	12
2.12.2	La biodiversité.....	12
2.12.3	La ressource en eau.....	13
2.12.4	Les énergies renouvelables.....	13
2.12.5	La gouvernance.....	14
2.12.6	Le financement.....	15
2.12.7	Sur l'économie du territoire.....	15
2.12.8	Participation citoyenne.....	15
2.12.9	La culture au sein de la Charte.....	16
3	Conclusions et avis.....	16

1 Rappel du projet

1.1 Généralités

Le territoire du projet de PNR de Gâtine-poitevine, dans le département des Deux-Sèvres, en Nouvelle Aquitaine, est constitué de 84 communes; il s'étend sur 1 744,6 km² et compte près de 70 000 habitants.

Il est caractérisé par un bocage encore dense, lié à une activité d'élevage bovin –vache allaitante et ovin.

Le périmètre du projet de PNR est celui du Pays de Gâtine auquel s'ajoutent six communes, au nord-ouest, membres de l'agglomération voisine du Bocage Bressuirais, qui présentent les mêmes caractéristiques emblématiques du bocage. Il correspond à une gouvernance partagée et ancienne de nombreux projets. Ce périmètre regroupe ainsi une «mosaïque de paysages, de milieux naturels et d'acteurs associés à leur protection et à leur promotion».

1.2 Objectif du projet

Le dossier du projet de PNR valorise un territoire perçu comme « reculé et renfermé sur lui-même» ; il porte une logique de développement durable dans toutes ses composantes, notamment en donnant une place importante à la culture commune, à la participation citoyenne et à une gouvernance partenariale. Chaque composante du dossier, état des lieux, enjeux, leviers, tient compte du changement climatique.

Les travaux d'élaboration de la charte ont conduit à écarter une logique thématique pour privilégier une approche transversale. Le projet de charte comporte deux parties :

- la première présente le territoire et les enjeux auxquels il est confronté, les défis qu'il se fixe de relever d'ici 2040, la motivation et la méthode mobilisées pour construire le projet de PNR, et son ambition, déclinée dans une présentation rapide de ses axes;
- la seconde, à visée opérationnelle, précise la teneur de ces axes.

1.3 Modalités de l'enquête

1.3.1 Périodes et lieux d'enquête

L'enquête a été programmée pour une durée de 37 jours consécutifs, lundi 20 avril 2026 au mardi 26 mai 2026 à 17 h .

13 lieux d'enquête ont été ouverts au public.

1.4 Déroulement des permanences - Climat de l'enquête :

1.4.1 Fréquentation

Lors des permanences, j'ai reçu **41 personnes**.

Durant toute la durée de cette enquête publique, il n'y a eu aucun incident.

Une synthèse de la répartition des contributions selon les supports utilisés ainsi que par le type de contributeur est présentée dans le tableau ci-après.

Type de contributeur	Nombre de contributions reçues				
	Mail	Registre électronique	Papier	Courrier	Total
Citoyens	26	27	10		63
Acteurs socio-économique	11	6	6	1	24
Entreprise privée	1	3	3		7
Représentant de collectivité	5	4	3	1	13
Pétition			1		1
Totaux	43	40	23	2	108
Total contributions sans Doubleton					97
Total contributeurs					84

Un total de 97 contributions ont été enregistrées par **84 contributeurs différents**. Cela représente **143 observations**. A cela se rajoute une pétition signée par 58 personnes sur la langue « le « Parlanghe ». A noter un document sur les étangs qui a été repris 16 fois par des contributeurs différents.

- **Nombre de visites lors des permanences : 41**

Nombre d'observations : 98

- **Observations consignées sur le registre d'enquête : 23**
- **Observations reçues par courriers et annexées au registre d'enquête : 2**
- **Observations reçues par courriel et annexées au registre d'enquête : 43**
- **Observations reçues sur le registre électronique et annexées au registre d'enquête : 40**

1.5 Difficultés rencontrées

La lourdeur des documents : les habitants ont fait part de leur difficulté à trouver les informations.

Le volume du dossier est important, voire dissuasif pour beaucoup.

1.6 Ressenti des habitants

Les habitants ont exprimé leur satisfaction d'être écoutés et reçus individuellement.

1.7 Clôture de l'enquête

L'enquête a été close le mardi 26 mai 2026 à 17 h.

La signature des registres a été effective le mercredi 27 mai 2026 après réception de la totalité des registres.

1.8 Notification du procès-verbal de synthèse

Le procès-verbal de synthèse annexé à ce rapport a été remis en main propre le mardi 9 juin 2026 en présence de Camille BEVILLON, directrice adjointe chargée du projet de PNR au PETR du Pays de Gâtine, Mr Didier GAILLARD président du Pays de Gâtine, .

1.9 Mémoire de réponse

Par mail daté du 24 juin 2026, Mme Bevillon Camille a porté à la connaissance du commissaire enquêteur les réponses aux observations et questions mentionnées dans le procès-verbal de synthèse.

1.10 Bilan de la participation du public

143 contributions ont été totalisées par le public et ont été regroupées suivant 17 thèmes et adoptées dans le procès-verbal de synthèse adressé au porteur de projet en fin d'enquête

Plusieurs sujets ou thèmes ont été soulevés, nécessitant des précisions de la part de porteur de projet. Une contribution pouvait se rapporter à plusieurs thématiques.

Plusieurs sujets ou thèmes ont été soulevés, nécessitant des précisions de la part de porteur de projet. Une contribution pouvait se rapporter à plusieurs thématiques.

Ce sont les thématiques de la ressource en eau, des énergies, de l'agriculture, de la biodiversité et des paysages ainsi que les haies qui ont comptabilisé le plus de contributions.

Thème	Nombre de contributions
Haie	13
Biodiversité - Paysage	14
Tourisme	3
Mobilité	5
Transmission de valeurs et de savoirs	7
Agriculture	16
Agriculture biologique	5
La ressource en eau	28
Energies renouvelables, méthanisation et consommation	18
Contraintes liées à la charte du PNR	5
Gouvernance	3
Financement	6
Participation citoyenne	4
Mise en valeur du territoire	7
La culture au sein de la Charte	5
Remarques sur le dossier	2
Concertation préalable	2
Total	143

2 Conclusions

L'enquête publique est un temps fort de l'information du public. En favorisant la discussion sur le projet, elle lui permet de participer à l'élaboration de la décision devenue ainsi de meilleure qualité et plus légitime.

L'enquête publique permet d'informer les personnes concernées, d'examiner et de garantir les droits des propriétaires et riverains, de favoriser la discussion sur le projet avant son approbation définitive.

L'enquête publique s'est déroulée conformément aux indications publiées dans l'arrêté.

Toutes les procédures réglementaires ont été respectées pour la préparation de l'enquête, sa mise en œuvre, son déroulement et les conditions d'information du public.

La durée de l'enquête et les moyens mis en œuvre ont été suffisants pour permettre la libre expression du public sur les projets.

La procédure n'a été entachée par aucun incident ni dysfonctionnement.

2.1 Observations et demandes des PPA

Sur la base de la version enrichie du projet de Charte, la **Fédération des PNR** a donné un **avis favorable** à l'unanimité en février, puis le CNPN a également rendu un avis favorable après une audition au ministère en mars. Ces deux avis consultatifs ont alimenté l'avis officiel du Préfet de région signé en juillet 2025.

L'**avis positif du Préfet** salue les progrès notables du projet de Charte ainsi que l'important travail de concertation et de rédaction témoignant de l'implication des élus, partenaires et équipe du projet de PNR.

Concernant l'Autorité environnementale, un certain nombre de recommandations ont été inscrites dans leur rapport. Ces dernières ont toutes été reprises par le maître d'ouvrage afin de les traiter.

2.2 Une attention particulière portée à la concertation

Sur la base de discussions amorcées à la fin des années 1990, le Pays de Gâtine a engagé l'élaboration, en 2000, d'une charte de territoire, aboutie en 2010, puis lancé les premières réflexions sur l'opportunité de créer un PNR. En octobre 2015, le Conseil régional de l'ex-Région Poitou-Charentes a donné une réponse favorable au projet, reprise en décembre 2015 par la Région NA. L'étude d'opportunité, réalisée en régie pour une meilleure appropriation des élus et des parties prenantes impliquées, sur la base d'une large concertation locale, a été approuvée par le comité syndical du PETR le 2 juillet 2018 et par l'assemblée plénière de la Région le 17 décembre 2018, à l'unanimité.

Le travail d'élaboration de la Charte du PNR de Gâtine poitevine s'engage début 2020. Depuis ces 6 années il y a eu de très nombreuses réunions impliquant les acteurs du territoire (élus, acteurs socioprofessionnels) et une présence à de nombreuses manifestations pour faire connaître la démarche. Ce processus de concertation a été long et intense pour les participants.

2.3 La situation du territoire décrite dans le diagnostic de territoires

La Gâtine poitevine n'a pas de limites définitives et précises. L'identité de cette région du Poitou est liée sans aucun doute au Bocage mais aussi à la diversité induite par sa position, à l'interface entre Massif armoricain et bassins calcaires. Le bétail est un élément constitutif de l'identité de la Gâtine poitevine.

Plusieurs enjeux sont mis en avant. L'un des enjeux est l'agriculture, et notamment l'élevage, qui, d'un point de vue historique, a fait la richesse et la renommée de cette région dont le cadre de vie et la vie rurale sont toujours liés à l'existence de cette activité majeure. Les enjeux économiques sont prégnants également, avec les activités d'élevage et la diversité géologique du territoire sont à l'origine d'une économie agricole, agro-alimentaire d'extraction de matériaux et métallurgique reconnue, pourvoyeuse d'emplois.

Il est également rappelé qu'il y a une forte dynamique associative, qui est dense et ancienne. D'un point de vue de l'identité, ne fait aucun doute pour les

habitants que la gâtine et le bocage sont liés. Ce paysage, vieux de 600 ans, a évolué au fil du temps et connaît 2 risques majeurs : la déprise de l'élevage et la crise climatique.

Concernant le paysage, la biodiversité et les enjeux sur l'eau, la gestion quasi-exclusive par la main de l'homme offre une diversité en faune et flore majeure. Cette gestion humaine en fait aussi une source de fragilité. L'eau est peu visible en Gâtine et pourtant elle est partout : rivières, étangs, mares, zones humides... mais surtout, c'est en Gâtine qu'un grand nombre de cours d'eau trouvent leur cours avant de rejoindre d'autres territoires remarquables.

Comme ailleurs, la crise climatique constitue une menace certaine pour la Gâtine. Elle pourrait reconsidérer le modèle agricole et donc ce qui fait le sens même de la Gâtine : modes de vie et paysages.

2.4 Sur la composition du dossier

L'arrêté reprend toute la procédure : délibération du conseil communautaire, le lancement de l'enquête publique et les formalités après enquête publique.

Les pièces du dossier sont claires, les plans sont précis et il est facile de se situer.

2.5 Sur le déroulement de l'enquête

Aucun incident n'a été relevé au cours de l'enquête.

2.6 La participation du public

Le public a été informé de l'existence de ce projet ainsi que de ses possibilités d'expression dans le cadre de l'enquête publique.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête était consultable dans 7 mairies ainsi qu'au pays de Gâtine ou en téléchargement sur internet.

Le public a eu le temps et la possibilité de s'exprimer, aux heures d'ouverture des mairies et du pays de Gâtine, sur les registres d'enquête ouverts à cet effet, en déposant un courrier au siège de l'enquête, en envoyant un courriel à l'adresse dédiée ou en déposant une contribution via le registre dématérialisé.

Cette enquête a fait l'objet d'une participation assez faible du public.

2.7 Sur le mémoire en réponse

Le maître d'ouvrage a répondu à la totalité des réponses, en apportant systématiquement des éléments afin de répondre aux mieux au questionnement des contributeurs.

Le commissaire enquêteur reconnaît le travail très important qui a été fait pour répondre à toutes les demandes. Les 23 propositions de modification de la charte suite aux contributions (Voir annexe des 23 propositions de modifications) sont à relever et démontre l'intérêt de cette enquête publique pour améliorer la future charte.

2.8 Observation favorable du public

La très grande majorité des contributeurs émettait soit un avis favorable, soit se questionnait ou émettait des remarques au projet, sans le disqualifier. Deux contributions considèrent le document et le projet inutile.

Cela représente presque 98 % des contributeurs qui sont favorables au projet.

2.9 Valeur ajoutée de la création du parc naturel régional

L'objectif de ce Parc Naturel Régional est démontré dans les 4 axes de la Charte, avec des ambitions fortes pour le territoire en 2040.

La gâtine est un territoire fragile qui nécessite un soutien et une reconnaissance. L'outil Parc Naturel a pour objet de préserver, gérer et valoriser les patrimoines naturel, culturel et paysager mais aussi d'accompagner un développement économique et social équilibré.

2.10 La qualité de la charte

Malgré un document dense, le document est agréable à lire. Les 4 axes, facilement identifiables, permettent de parcourir le document facilement. Les liens entre les différentes mesures sont rappelés, permettant ainsi de naviguer entre des mesures qui se rejoignent ou se complètent.

Le document de synthèse permet d'appréhender le document plus rapidement. Seul le nom des mesures est précisé, facilitant la lecture et permettant une compréhension rapide des grandes lignes de la Charte.

2.11 La pertinence des limites du territoire

En introduction de la charte, il est rapellé que le territoire est considéré comme cohérent, héritier d'une longue histoire et aux atouts naturels et culturels forts. Le périmètre du PNR de Gâtine poitevine couvre ainsi 84 communes deux-sévriennes pour près de 70 000 habitants.

5 unités paysagères aux caractéristiques distinctes ont été identifiées. La majorité des ces unités paysagères que constitue le parc semble évident pour définir ce territoire de gâtine (le bocage avec son maillage plus ou moins dense de haies, les vallées encaissées et les milieux urbains). Rattaché les milieux de plaines au futur PNR a semblé moins évident par certains contributeurs.

En réponse, le maître d'ouvrage rappelle que les plaines sont pleinement intégrées au projet de PNR. Les liens entre plaine et bocage sont historiques pour le monde agricole et ces entités ne sont pas cloisonnées et reflète parfaitement cette diversité de la Gâtine avec une mosaïque de paysages et un patrimoine remarquable.

2.12 Les grandes thématiques abordées pendant l'enquête

Toutes les thématiques abordées pendant l'enquête ne sont pas exposées dans cet avis. Seuls les plus importantes en nombre de contributeurs sont notées.

2.12.1 *Les haies*

Cette thématique, centrale, au même titre que l'agriculture avec laquelle cette entité paysagère est intimement liée, a été notée dans 13 contributions. Ces dernières portaient notamment sur leur protection, leur entretien et les plantations.

Le maître d'ouvrage rappelle que la protection des haies via les documents d'urbanisme est la méthode principale et privilégiée. D'autres outils complémentaires sont également à mobiliser notamment sur les secteurs de bocage dense et dans les périmètres des captages. Les Paiements pour Services Environnementaux ou le déploiement de nouvelles MAEC (mesures agro-environnementales et climatiques) dans le cadre des prochaines politiques agricoles.

Concernant les emplacements réservés bocagers, issue des ateliers participatifs d'écriture du projet de Charte, des réserves ont été formulées par les services urbanismes et aménagement des EPCI dans le cadre de l'enquête publique. Le maître d'ouvrage propose donc de modifier cette disposition en expérimentant, avec les collectivités volontaires, l'usage d'emplacements réservés aux continuités écologiques pour favoriser leur restauration.

Avec ce dernier exemple, le commissaire enquêteur constate que le maître d'ouvrage souhaite que les outils proposés dans le cadre de cette charte soient opérationnels et utilisés par les collectivités, quitte à les adapter.

2.12.2 *La biodiversité*

Concernant la biodiversité, cette thématique a été plusieurs fois abordée.

Dans la charte, la biodiversité est l'élément central de l'axe 1 avec un objectif fort de préservation et de connaissance pour mieux la protéger. Cet enjeu est partagé par les contributeurs.

Il est fortement lié à l'agriculture et aux enjeux sur l'eau. Il en découle des outils réglementaires, contractuels et fonciers qui sont bien détaillés dans la charte.

2.12.3 La ressource en eau

La thématique de l'eau a été abordée pendant l'enquête publique, avec 28 contributions, son enjeu sur le territoire est bien perçu par les citoyens.

La charte l'aborde dans l'axe 1 ainsi que dans l'axe 2. Elle fait également partie des mesures phares de la Charte.

Comme l'indique le maître d'ouvrage dans son mémoire de réponse, il est nécessaire de poursuivre et soutenir les actions déjà engagées par les acteurs de la protection des milieux aquatiques et de la production d'eau potable.

2.12.4 Les énergies renouvelables

Cette thématique a recueilli un nombre assez important de contributions (18), notamment de la part d'entreprises privées et d'élus qui souhaitaient avoir des précisions ou des évolutions de la charte (éolien notamment). Le maître d'ouvrage a répondu dans le mémoire de réponse à leur nombreuses interrogations. Ce dernier a notamment rappelé que le PNR est un outil de solidarité territoriale et qu'il partage l'importance de soutenir les projets et positions des communes.

Sur l'ensemble des demandes, il est intéressant de rappeler que pour le maître d'ouvrage :

- la création du PNR doit protéger les paysages et le patrimoine naturel et culturel, notamment par une gestion adaptée (R333-1 Code de l'environnement). Cette reconnaissance nationale impose une responsabilité sur la qualité des projets et des aménagements qui impactent les patrimoines et le paysage.
- Les critères relatifs à l'éolien ne visent pas à créer une nouvelle réglementation sur le territoire mais sont utilisés pour formaliser l'avis du projet de PNR lorsqu'il est sollicité par l'Etat. Un projet de parc éolien qui ne correspondrait pas à ces critères n'entraîne donc pas systématiquement un refus de l'autorité administrative mais un avis consultatif (simple) négatif de la part du PNR.
- les critères retenus ne s'imposent pas au renouvellement ce qui explique que les parcs éoliens existants sont bien identifiés comme un potentiel de renouvellement intégrés dans les objectifs de la Charte

Ces points ne sont pas exhaustifs de l'ensemble des éléments de réponses apporter par le maître d'ouvrage, mais ils résument bien la position du futur PNR qui se doit de concilier le patrimoine et les paysages avec le développement des énergies renouvelables.

Le porteur de projet rappelle également qu'il souhaite pouvoir travailler avec les EPCI sur une stratégie partagée de développement des EnR.

2.12.5 La gouvernance

Un certain nombre de contributeurs, notamment des collectivités se questionnent sur la future gouvernance du PNR. Le maître d'ouvrage rappelle que la Charte se limite strictement à 3 domaines pour ce qui est de sa portée juridique réglementaire :

- elle s'impose aux documents d'urbanisme (dans un rapport de comptabilité),
- elle crée une règle spécifique pour la publicité,
- elle impose aux communes de réglementer l'usage des véhicules terrestres à moteur (hors engin agricole) dans les espaces naturels.

La Charte du PNR est un engagement collectif. Chacun des signataires met en œuvre, selon ses moyens et compétences, les actions nécessaires pour atteindre les objectifs ayant justifié la reconnaissance nationale du PNR. De plus, la Charte n'implique pas de transfert de compétences des EPCI vers le PNR.

Si certaines municipalités souhaitaient inscrire des mesures encore plus spécifiques dans certains domaines de la Charte, la maître d'ouvrage reste à l'écoute de ses propositions pour nourrir les futures déclinaisons opérationnelles.

Dans ces éléments de réponses, le porteur de projet rappelle les règles qui régiront la future gouvernance du PNR. Comme l'indique ce dernier, ce sera un outil de solidarité territoriale au service des communes et pas un dispositif de sanction.

Pour finir, des discussions sont en cours entre les Présidents des EPCI et du Pays de Gâtine pour finaliser les statuts, qui identifient les cotisations et la composition des instances du Syndicat de Parc, sur la base d'éléments travaillés avec les membres du Bureau du Pays de Gâtine.

2.12.6 Le financement

La thématique sur le financement du Parc a notamment été soulevé par des élus et quelques citoyens. Malgré l'absence de donnée sur ce point lors de l'enquête publique, cette information avait été abordée lors des réunions de concertation avant l'enquête publique, les données étaient donc connues.

Le maître d'ouvrage a donc rappelé que l'adhésion à la Charte n'entraîne aucune obligation de moyens ou de dépenses indirectes imposées pour les communes. La seule dépense directe obligatoire est la cotisation d'adhésion au Syndicat de Parc, calculée au nombre d'habitants, et celle-ci sera amplement compensée par la « dotation aménités rurales » versée par l'État à chaque commune adhérente.

2.12.7 Sur l'économie du territoire

Concernant le tissu économique et les éventuelles contraintes que le parc pourrait apporter, le maître d'ouvrage a été très clair dans ses réponses et indique qu'un PNR n'est pas un outil de contrainte mais un outil de concertation. Il précise également qu'il s'agit d'un outil de développement des territoires ruraux qui vise à préserver les paysages et les milieux naturels mais qui s'inscrit également dans l'objectif d'être un territoire au cadre de vie attractif sur lequel on vit et on travaille.

Les questionnements de certains contributeurs sont légitimes mais les réponses du maître d'ouvrage permettent de lever le doute à ce sujet, notamment au regard des autres PNR co-existants avec des pôles économiques importants.

2.12.8 Participation citoyenne

L'implication des citoyens dans l'écriture de la charte a été parfois remise en cause et ce malgré la concertation très importante qui a eu lieu.

Comme l'indique le maître d'ouvrage dans son mémoire de réponse, le futur PNR se devra d'être vigilant à renforcer ces dynamiques pour ne pas limiter les dispositifs de participation citoyenne à de simples informations descendantes et à s'adresser à tous les publics et pas uniquement aux scolaires.

Il rappelle également que le PNR est un outil d'animation permanent qui ne peut fonctionner qu'avec le territoire, ses acteurs et ses habitants.

2.12.9 La culture au sein de la Charte

Seulement 5 contributions se rapportent à cette thématique malgré un nombre important d'acteurs qui se sont mobilisés pour l'élaboration de la charte.

Au sein de la charte, 3 mesures s'y rapportent. Comme l'indique le maître d'ouvrage, il a été souhaité de mettre en évidence cette dynamique culturelle très présente sur le territoire et le besoin de la conforter.

Le futur PNR devra se donner les moyens pour continuer à mobiliser ces acteurs pour rendre le territoire vivant.

3 Conclusions et avis

Le projet de Charte du Parc Naturel de Gâtine soumis à l'enquête respecte l'intérêt général ainsi qu'aux objectifs suivants :

- Il répond aux exigences réglementaires d'une Charte de Parc Naturel,
- Il porte des ambitions fortes en matière de préservation des paysages, des milieux naturels et agricoles, de la ressource en eau, des patrimoines historique et culturels

Le Commissaire enquêteur reconnaît :

- la qualité et le caractère du territoire, de son patrimoine naturel et culturel malgré ses faiblesses et ses fragilités
- le travail de concertation important pour l'écriture de la Charte
- La pertinence des limites du territoire
- La qualité du projet de charte
- La capacité du Pays de Gâtine à conduire le projet

Le commissaire enquêteur note que le projet,

- A reçu un avis favorable de l'Etat, avec intégration de ses remarques,
- N'a pas recueilli de fortes oppositions de la part de la population qui a pu prendre connaissance du projet et s'exprimer,
- A reçu un avis favorable de la MRAe assorti de recommandations qui ont fait l'objet de réponses
- Intégrera des améliorations en réponse aux demandes formulées pendant l'enquête
- Les réponses apportées par le maître d'ouvrage dans le mémoire de réponse sont satisfaisantes,

En conséquence, le commissaire enquêteur émet un

Avis favorable

au projet de Charte du Parc Régional de Gâtine

A La Chapelle Saint Laurent, le 2 juillet 2026

Le commissaire enquêteur

M. HOLTHOF Matthieu

